



La CCPR s'est tenue le 10 juillet sous la présidence de Monsieur le Directeur, Renaud POIX. Représentaient l'administration, outre M. POIX : Madame FAESSEL, Directeur Adjoint, Messieurs MERCIER, agent comptable et LOMBERGET, Directeur antenne Oise/Aisne ; Madame ANDRE, responsable du département des ressources humaines.

Les personnels étaient représentés par Mesdames DECLE et DUPUIS pour les titulaires.

## **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la CCPR du 5 décembre 2008
- Mutations internes : avis

## **Pour information**

- Mutations externes
- Régime indemnitaire : maintien provisoire du régime actuel dans l'attente de la mise en place de la PFR
- Suivi du temps de travail
- Résultats aux concours
- Questions diverses

## **1) Installation des membres de la commission :**

Le Quorum est atteint : 7/9

Le Procès verbal du 5 décembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

## **2) Mutations internes :**

Madame TESTELIN est réintégrée ainsi que Madame MATHELIN

## **3) Mutations externes :**

- Monsieur GEOLIER a obtenu l'iut de l'Oise et sera remplacé par Madame VARIN
- Véronique PINNA obtient sa mutation au Rectorat  
Sont mutés au CROUS :
- Madame CARON du Lycée Robert de Luzarches
- Monsieur CADOT du Rectorat

Madame DECLE précise qu'en cas d'avis défavorable, une CCPR doit avoir lieu avant la CAPA de juin.

#### **4) Régime indemnitaire :**

Le taux de base des personnels administratifs est porté à 3.74 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La régularisation aura lieu sur le traitement de septembre.

Le plafond est fixé à 800.

L'avis est basé sur 3 critères modulés par le Chef de Service.

#### **5) Suivi du temps de travail :**

Monsieur POIX envisage un dispositif informatisé sur un logiciel existant dès la rentrée universitaire.

Monsieur POIX n'est pas hostile au principe d'horaires variables qui permettrait plus de liberté, avec une expérimentation sur un an.

Ce dispositif serait opérationnel au départ dans les services centraux.

Monsieur POIX est d'accord pour soumettre la proposition dans un rapport écrit au SNASUB/FSU et permettre d'y réfléchir.

#### **6) Résultats aux concours :**

Seule Josette CHASSAGNE (PO) était admissible.

Monsieur POIX est étonné qu'il n'y ait pas plus de personnels du CROUS admis au concours SASU et envisage des formations internes de préparation à ce concours.

#### **7) Questions diverses :**

Madame DECLE s'informe pour la médecine préventive

Monsieur POIX confirme sa mise en place pour la prochaine année universitaire.

Fortes chaleurs :

Madame DECLE demande la possibilité de ventilateurs supplémentaires. Plutôt que l'investissement dans l'achat de ventilateurs, Monsieur POIX souhaite mettre à l'étude l'installation de climatiseurs.

Madame DECLE a demandé une 2<sup>e</sup> fontaine à eau au deuxième étage (parce que situé entre le rez-de-chaussée et le 4<sup>e</sup>), Monsieur POIX y est favorable

**Ce compte-rendu a été écrit le 14 septembre 2009. Si vous avez des questions, interrogations, remarques, n'hésitez pas à nous contacter. Une réunion d'information syndicale à destination des personnels administratifs et ITRF sera bientôt organisée au CROUS d'Amiens.**

**Vos élues du personnel SNASUB/FSU :**

**Martine DECLE, Emmanuelle DUPUIS**